



**PREAVIS  
DE LA MUNICIPALITE  
AU CONSEIL COMMUNAL**

**PRÉAVIS MUNICIPAL N° 4/2020  
RELATIF À LA CONSTRUCTION D'UN HANGAR ET D'UNE SURFACE POUR LE  
COMPACTAGE DES DÉCHETS VERTS POUR LA COMMUNE DE BUCHILLON  
DEMANDE DE CRÉDIT DE CHF 1'122'000.-**

---

**Préavis présenté au Conseil communal en séance du 8 septembre 2020  
Délégué de la Municipalité : Monsieur Patrick de Preux**

---

**MONSIEUR LE PRESIDENT,  
MESDAMES ET MESSIEURS LES CONSEILLERS,**

## **1 PRÉAMBULE**

Les locaux actuels de voirie sont exigus ; par ailleurs, l'ancienne grange, située à la route des Deux Communes et qui servait de local de stockage, a été démolie pour permettre la construction des résidences « Etoy-Sud ». La commune de Buchillon a ainsi dû se résoudre à louer des locaux sur le territoire de la commune de Saint-Prex (ancien arsenal) pour y stocker divers matériel, marchandises et machines. Cette situation a engendré beaucoup de déplacements du personnel et des pertes de temps. La Municipalité a dès lors envisagé dès ce printemps la construction d'un nouveau hangar communal.

Le récent incendie qui a entièrement détruit la déchetterie de Saint-Prex a aggravé les choses. Les locaux ont dû être libérés en urgence et le matériel qui y était stocké a été entreposé à l'extérieur du local de voirie de notre commune.

Ce hangar aurait pour avantage de regrouper tout le matériel, les matériaux et machines etc. sur un même emplacement, ce qui éviterait de nombreux déplacements chronophages et une accessibilité rapide aux machines et outils nécessaires à l'entretien des routes et biens communaux.

Afin de définir ses besoins, la Municipalité a demandé à ses employés d'inventorier très exactement les surfaces et volumes qui seraient nécessaires à un fonctionnement optimal. Cette étude a fait l'objet d'un plan d'aménagement définissant les volumes et surfaces nécessaires. Ce plan figure en *annexe 1* du présent préavis.

L'emplacement de ce hangar a été choisi sur la parcelle communale numéro 126, dans la partie en zone d'utilité publique.

Cet emplacement situé à l'Est de la déchetterie verte est bien visible depuis la route des Deux Communes, à l'entrée de Buchillon.

C'est la raison pour laquelle la Municipalité a estimé que ce local ne devait pas ressembler à un hangar industriel, mais plutôt à une grange en bois avec un toit de forme traditionnelle, dans le but de ne pas enlaidir le paysage.

Des considérations économiques ont toutefois amené la Municipalité à envisager deux types de construction, l'une industrielle et l'autre de forme plus agréable à l'œil.

La Municipalité a mandaté le bureau Tecbat Sàrl afin d'étudier précisément le coût d'une telle réalisation dans sa version simple et sa version traditionnelle.

Par ailleurs, la Municipalité a souhaité aménager une nouvelle surface pour l'entreposage et le compactage des déchets verts, en remplacement de la surface existante. Elle considère en effet que cette surface de compactage doit être entourée de murs solides et d'une surface au sol en béton permettant de pousser et de compacter les déchets, sans défoncer le sol comme c'est le cas actuellement.

La surface de compactage aura une surface de 90 m<sup>2</sup> et se situera à l'Est du bâtiment afin qu'elle soit facilement accessible aux citoyens et qu'elle soit masquée par le hangar. Elle accueillera tous les déchets verts. Les bennes pour le gazon seront supprimées.

## **2 DESCRIPTION DU PROJET ET ASPECTS FINANCIERS**

Comme cela a été rappelé plus haut, le projet tient compte des besoins des employés communaux. Sa surface au sol sera de 265 m<sup>2</sup>, à laquelle s'ajoute une mezzanine d'environ 55 m<sup>2</sup>.

Par ailleurs et à la demande des employés communaux, la Municipalité a jugé qu'il serait utile d'y ajouter un petit bureau et une douche, nos employés ne disposant aujourd'hui d'aucune possibilité de prendre une douche après avoir effectué des travaux salissants. En outre, l'amenée d'eau et d'électricité, ainsi que l'évacuation des eaux usées, étant nécessaire, notamment pour l'entretien des machines, le coût supplémentaire de cette installation sanitaire prend peu d'importance par rapport à l'ensemble du projet. Une place en enrobé permettra l'accès à ce hangar et aux bennes de déchets verts.

Le bureau Tecbat a établi quatre variantes.

La variante 1, sans installation solaire, pour une grange en bois avec un toit de forme élaborée et recouvert de tuiles plates du pays prévoit un coût d'environ CHF 1'035'000.-. Dans cette option, les façades et la toiture sont pré-équipés d'une couche isolante fine, qui permet d'atténuer légèrement les variations thermiques et laisse à terme la possibilité d'isoler le bâtiment si cela devait être envisagé dans le futur.

La variante 2, sans installation solaire, et qui se fonde sur une offre de l'entreprise Farmwood spécialisée dans les hangars agricoles et industriels, avec toit en tôle, s'élève à environ CHF 795'000.-. Cette construction standardisée ne permet pas de placer la couche de pré-isolation de la variante 1.

Ces deux montants comprennent tous les frais secondaires et annexes.

Il faut cependant aussi tenir compte du fait que le projet en variante 1 permet un volume plus important, en raison de la hauteur de la grange et du fait qu'il est possible d'y stocker du matériel en mezzanine.

Les variantes 3 et 4 prévoient l'installation de panneaux solaires en toiture. Le total de la variante façon « grange » s'élève à environ CHF 1'062'000.- et celle de la variante hangar à CHF 822'000.-.

Pour toutes les variantes, la place est réaménagée en enrobé et réorganisée avec une entrée et une sortie pour les véhicules. L'ensemble sera agrémenté de quelques plantations et arbres de taille moyenne côté route.

La Municipalité considère que le projet de grange est beaucoup plus approprié que le projet de hangar. En effet, à terme l'esthétique d'un tel bâtiment à l'entrée du village, très en vue depuis la route et d'une certaine importance, est un élément important à ses yeux.

A ces différentes propositions, il y a lieu d'ajouter une somme de CHF 60'000.- pour l'achat d'une chargeuse sur roues. Un tel engin à tout faire permettra de :

- compacter les déchets verts sans recourir à des services extérieurs ;
- transporter des palettes et autres objets lourds, y compris leur placement sur la mezzanine ;
- déneiger les routes et places.

C'est pourquoi la Municipalité demande dès lors au Conseil communal de confirmer son accord pour la construction d'un hangar et d'une surface pour la déchetterie verte selon le modèle « grange » précité.

### **3 CONCLUSION**

Fondée sur ce qui précède, la Municipalité vous prie, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre les résolutions suivantes :

## ***LE CONSEIL COMMUNAL DE BUCHILLON***

- |                   |  |
|-------------------|--|
| - vu              | le préavis municipal n° 4/2020                                 |
| - ouï             | le rapport de la Commission en charge de l'étude de ce préavis |
| - ouï             | le rapport de la Commission des finances                       |
| - considérant que | cet objet a été porté à l'ordre du jour                        |

## ***DECIDE***

1. d'accepter le principe de construction d'un hangar et d'une surface pour la déchetterie verte ;
2. d'accorder à la Municipalité un crédit de CHF 1'122'000.- pour la construction d'un hangar et d'une surface pour la déchetterie verte ;
3. d'autoriser la Municipalité à prélever ce montant sur les liquidités de la commune ou, cas échéant, d'autoriser un emprunt auprès d'un établissement bancaire ;
4. d'amortir en une fois cet investissement par un prélèvement sur le fonds de réserve bâtiments futurs (poste 9282.8 au passif du bilan).

**Adopté par la Municipalité dans sa séance du 27 juillet 2020.**

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le Syndic



Robert Arn



La Secrétaire



Claudine Gerardi

Annexes : - annexe 1 : plan des aménagements intérieurs  
- annexe 2 : plans du hangar « grange »  
- annexe 3 : devis estimatifs 1, 2, 3 et 4  
- annexe 4 : image correspondant au hangar Farmwood  
- annexe 5 : image correspondant au hangar « grange »